

COMMUNE
DE
SAINT-JEAN-DE-CORNIES

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 05 septembre 2016

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique, le lundi cinq septembre deux mil seize à vingt heures trente minutes, dans la salle « Les Cornouillers », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire.

Présents : ARMAND Jean- Claude, BEZIAT Patrick, BIANCHERI Karine, BOUQUET Philippe, CLOT Janine, DE MONTFUMAT David, GRUVEL Yves, HOULLIER Frédérique, LABADIE Olivier, MATILLA Bernadette, PIOMBO Georges, POIRIER Isabelle, SAVIGNAC François

Absents : LATTUCA Pierre, BOURGEOIS Maëva

Secrétaire : LABADIE Olivier

Monsieur Le Maire procède à l'appel des Membres du Conseil Municipal ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire propose la désignation de Monsieur Olivier LABADIE pour assurer le secrétariat de la séance ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'Ordre du Jour :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 06 juin 2016
2. Hérault Energies : Avenant n° 1 à l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés
3. Tableau des effectifs du personnel
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable année 2015 du Syndicat Mixte Garrigues Campagne

Monsieur le Maire passe au premier point de l'ordre du jour :

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 juin 2016

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

**2) HÉRAULT ÉNERGIES AVENANT N° 1 A L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ
NATUREL ET AUTRES ÉNERGIES, ET LA FOURNITURE DE SERVICES ASSOCIÉS**

Par délibération n° 2015-004 en date du 05 janvier 2015, a été approuvé, par le Conseil Municipal, l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz et autres énergies, et la fourniture de services associés.

Cette délibération approuve par ailleurs :

- La création d'un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies ainsi que la fourniture de services associés,
 - Le fait qu'Hérault Energies soit le coordonnateur de ce groupement,
 - L'acte constitutif du groupement
- Et autorise Monsieur le Maire à signer ce document et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de cette décision.

Le premier avenant a pour objet de modifier les termes de l'article 8.2 de l'acte constitutif du groupement de commandes relatif aux frais de fonctionnement.

En effet, il est indiqué à l'article 8.2 de l'acte constitutif que la participation de chaque membre est calculée sur la base de la « consommation annuelle de référence de l'année 2013 ».

Or, il ne serait pas logique que la participation de chaque membre pour les accords-cadres qui vont être initiés en 2016 et années suivantes, soit calculée sur la base de la consommation d'énergie de l'année 2013. Elle sera établie en fonction de la consommation d'énergie du membre au cours de la dernière année de consommation connue, ou en fonction de la consommation d'énergie simulée (pour un équipement nouveau), avant le lancement du nouvel accord-cadre ou du nouveau marché subséquent.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

3) TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il présente le tableau des effectifs en poste au 1^{er} septembre comprenant 2 fonctionnaires et 7 contractuels.

Cet effectif intègre la réorganisation du secteur « animation » mise en place pour la rentrée scolaire 2016 depuis le 1^{er} septembre.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

- Adopte le tableau des emplois figurant en annexe
- Autorise le recrutement à temps non complet d'un agent d'animation sur un contrat à durée déterminée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2016
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

4) PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, EXERCICE 2015

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel du Président du Syndicat Mixte Garrigues Campagne et du délégataire du service de l'eau potable, VEOLIA Eau - SA RUAS relatif à la gestion de l'année 2015 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable.

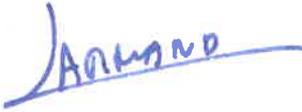
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et, à l'unanimité des membres présents,

Adopte le rapport annuel du Président du Syndicat Mixte Garrigues Campagne et de la société VEOLIA Eau – SA RUAS, délégataire du service, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2015.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 10

Jean-Claude ARMAND



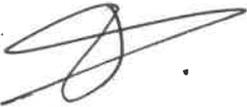
Karine BIANCHERI

Maëva BOURGEOIS

David de MONTFUMAT



Frédérique HOULLIER

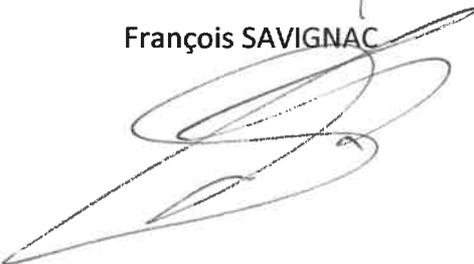


Pierre LATTUCA

Georges PIOMBO



François SAVIGNAC



Patrick BEZIAT



Philippe BOUQUET



Janine CLOT



Yves GRUVEL



Olivier LABADIE

Bernadette MATILLA



Isabelle POIRIER